PLAN DE PRÉVENTION

ARTICLE R. 4511-1 À R. 4514-10 DU CODE DU TRAVAIL

Entreprise utilisatrice Entreprise extérieure

Raison sociale: ALMEA FORMATIONS INTERPRO Raison sociale: MOBILHOME SOLUTIONS

Représentée par : Mikael Paramanoff Représentée par : Jean Pasquet

Coordonnée : 32 RUE BENJAMIN FRANKLIN, 51000, Coordonnées : 211 CHEMIN DES VIDALS, 83340

CHALONS EN CHAMPAGNE LE THORONET

Téléphone : / Téléphone : /

Localisation de l'intervention : CENTRE DE FORMATION EN ALTENANCE, 32 RUE BENJAMIN FRANKLIN, 51 000, CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Oui / Non Visites préalables : Dates: 28/04 Oui / Non Intervention(s) CHSCT Description sommaire de la nature de l'intervention : Installation d'un bureau mobil-home Effectif maximum de l'entreprise extérieure : 3 Date et durée de validité du plan – Horaires d'intervention : Du 17/06 au 21/06 - 8h30 à 12h30, 13h30 à 16h30 Observations particulières : Signature des intervenants (entreprise utilisatrice et entreprise extérieure, pour prise en compte du présent plan de prévention Signature.

ORGANISATION DES SECOURS QUALIFICATION REQUISES PAR LES SALARIÉS MOYENS MIS À DISPOSITION

Numéros	Personnes à prévenir	Comment ?
112	Numéro d'urgence européen	Téléphone Portable
15	SAMU	Téléphone Portable
17	Police Secours	Téléphone Portable
18	Sapeurs-Pompiers	Téléphone Portable

Organisation des premiers secours

Matériels (localisations et consignes d'utilisation), compétences, accès secours extérieurs, évacuation, etc.) :

Voir plan

Formations, qualifications, autorisations, habilitations et aptitudes médicales requises pour l'intervention

Certification CACES, Autorisation de la mairie ou du service des autorisations de travaux pour l'installation d'un mobilhome, Habilitation électrique pour les travaux à proximité de lignes électriques, Formation à la sécurité pour les travaux en hauteur et la manipulation de charges lourdes, Aptitude médicale pour les travaux nécessitant une bonne condition physique, tels que la manipulation de charges lourdes et la montée sur des échafaudages.

Moyens matériels mis à disposition de l'entreprise extérieure

(Locaux, produits ou matériels de l'entreprise utilisatrice) :

Vestiaires.

Autres observations		
/		

ANALYSE DES RISQUES

Avant de commencer une tâche en coactivité entre deux entreprises, dans un premier temps, identifiez les familles de risques concernés et détaillez chaque risque en mentionnant le libellé de la tâche, la description technique de la tâche, les risques encourus, la fréquence et la localisation du risque. Pour chaque risque, précisez également les mesures de prévention mises en place et qui les a prises (entreprise utilisatrice ou extérieure). Assurez-vous que les risques sont inscrits par ordre décroissant d'importance lors de chaque étape.

Nom de l'étape : Préparation du Site

Description technique : Évaluation du terrain (déterminer si le terrain est suffisamment solide pour supporter le poids de la grue et du mobil-home), préparation de la zone de travail (délimiter la zone de travail, à nettoyer le terrain de tout obstacle qui pourrait gêner les opérations, et à préparer la surface de travail pour la mise en place du mobil-home notamment à l'aide d'un engin de terrassement).

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
·	·	salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risque d'effondrement des murs et des structures environnantes.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Inspection préalable de la zone par un travailleur qualifié, équipements individuels comme un casque de sécurité.		X
Risque d'électrocution en cas de présence de câbles électriques à proximité.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Localiser et marquer tous les câbles électriques, utilisation de matériel isolant.		х
Risque de blessures liés à la préparation du terrain (engins de terrassement).	Fréquence : Improbable. Localisation : Ensemble du site.	Utilisation d'engins de terrassement par un travailleur qualifié, mettre en place des barrières de sécurité.		х
Risque de glissades, trébuchements et chutes sur le sol inégal.	Fréquence : Probable. Localisation : Zone D1.	Maintenir le site de travail propre et dégagé de tout obstacle, mettre en place de rubalises, port de chaussures de sécurité anti-dérapantes.		Х
Risque d'inhalation de poussières.	Fréquence : Très probable. Localisation : Zone D1.	Humidification des surfaces, mise en place de barrières de confinement et d'EPI comme des masques respiratoires, des lunettes de protection, des		X

	combinaisons de travail et des gants de protection.	

Nom de l'étape : Circulation et stationnement des engins

Description technique : Mise en place des voies d'accès et de circulation pour les engins de chantier, tels que la grue et les véhicules de transport du mobil-home.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
·		salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risque de choc, collisions, renversement à l'encontre des piétons, autres véhicules et équipements existants.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Respect du code de la route. Stationnement dans des endroits réservés à cet effet. Prise de connaissance du plan de circulation et de stationnement du site. Escorte ou accompagnement de l'engin. Guidage pour les endroits délicats (racks, canalisations, lignes électriques, tranchées, etc.). Démarches pour obtention des arrêtés de voiries.		X
Risque de dommages aux sols.	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Circulation et stationnement des véhicules lourds sur chaussées lourdes uniquement (trottoirs et voies légères interdits). Fourniture d'informations sur VRD		Х
Risque de chute des objets transportés.	Fréquence : Probable. Localisation : Zone D1.	Saisissage avec moyens adaptés et en nombre suffisant.		X

Nom de l'étape : Travaux de déchargement

Description technique : Déchargement des équipements nécessaires à la mise en place de la grue, tels que les plaques de répartition, les apparaux, les contrepoids et la fléchette.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
		salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risques électriques	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Respect des distances de sécurité : Voltage < 50 000 Volts → 3 mètres minimum Voltage > 50 000 Volts → 5 mètres minimum		Х
Risque de chute de hauteur depuis remorques de transport	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Sauts interdits. Utilisation des échelles pour monter et descendre du/sur camion et/ou remorques.		Х
Risque de chute de plain-pied	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Organisation des lieux de stockages, rassemblement du matériel.		Х
Risque de chute des colis transportés	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Vérification de la stabilité du chargement au fur et à mesure du déchargement. Conservation d'arrimage de sécurité jusqu'à élingage des pièces à décharger. Respect des modes d'arrimage. Utilisation d'apparaux de levage en bon état.		Х
Risque de blessures aux mains (coupure, pincement et écrasement)	Fréquence : Probable. Localisation : Zone D1.	Recours à du personnel formé. Port de gants.		Х

Nom de l'étape : Mise en place de la grue

Description technique : Installation de la grue sur le chantier, en respectant les protocoles de sécurité appropriés

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de salubrité prises ou à prendre				
		salubrite prises ou a prendre	EU	EE		
Risque de percussion de personnes.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Balisage. Préparation de l'opération pour libération maximale de l'espace (ex : enlèvement du véhicule de livraison pour mise en place des plaques de calage et retour du véhicule pour levage des contrepoids).		X		
Risque de renversement de la grue.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Utilisation d'une corde de guidage des colis. Informations sur résistance du terrain et ouvrages enterrés. Contrôle du terrain d'évolution (repérage des canalisations enterrées, balisage des zones de risque, etc.). Manœuvres tourelle/flèche interdites sur pneus (OBLIGATION DE CALAGE SUR VERINS, POUTRES STABILISATRICES SORTIES). CEC actif pendant opérations préalables au levage. Programme CEC vérifié avant toute manœuvre.		X		

Nom de l'étape : Equipement avec fléchette

Description technique : Installation de la fléchette (jib), volée variable, span, lift et autres équipements nécessaires pour la levée du mobil-home.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
		salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Heurt de personne(s) et d'équipement(s).	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Prévision de l'aire nécessaire au montage de la fléchette, et équipement additionnel. Balisage. Montage par du personnel formé.		X

Nom de l'étape : Travaux de levage

Description technique : Levée du mobil-home à l'aide de la grue et de l'équipement approprié.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de		Mises en œuvre par	
		salubrité prises ou à prendre	EU	EE	
Risque de basculement de la grue en cas de dépassement de capacité (poids du mobilhome méconnu ou à la suite d'un calage défectueux, vent).	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Contrôle de l'adéquation charge/grue/position de manœuvre (abaques). Contrôle du bon calage de la grue, mise en place de bois ou plaques de répartition contre le poinçonnement du sol Pas de coupure du CEC Pas de levage en cas de vitesse du vent supérieure aux préconisations du constructeur de grue		X	
Risque de heurt de personnes ou d'obstacles dans la zone d'évolution de l'engin ou de la charge	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Réservation d'un espace suffisant pour l'équipement de l'appareil de levage (volée variable, giration des contre poids). Balisage de la zone d'évolution de l'engin et du mobil-home. Présence d'un chef de manœuvre. Utilisation des gestes conventionnels de commandement ou appareils de communication tels que talkies walkies. Prise en considération		x	

		de la vitesse du vent (prise au vent de la pièce à lever). Guidage de la charge par une (des) corde(s).	
Risque de heurt de la grue ou du mobil-home par une personne ou un véhicule.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Etude du mobil-home, conception des oreilles de levage ou apparaux de levage à prévoir. Vérification du poids du mobil-home. Balisage de la zone d'évolution de l'engin. Interdiction de circuler et/ou stationner sous le mobil-home. Contrôle de la capacité & état des accessoires de levage. Vérification de la réalisation des contrôles (technique & périodique) sur engins et accessoires. Elingage correct de la pièce à lever (mode et règles d'élingage, entre de gravité de la pièce à lever, etc.).	X
Risque de chutes d'objets liés à la défaillance des systèmes d'accrochage.	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Balisage de la zone d'évolution de la grue et du mobil-home	X
Risque de dommage au sol d'assise, de stabilisation de l'engin en cas d'affaissement du terrain (résistance insuffisante, présence de canalisations ou cavités enterrées non détectées, etc.).	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Information sur la résistance du sol. Etude des ouvrages et réseaux enterrés. Etude des réactions aux appuis.	Х
Risques électriques pour le personnel au sol.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Respect des distances de sécurité : Voltage < 50 000 Volts 2 3 mètres minimum Voltage > 50 000 Volts 2 5 mètres minimum	Х
Risque de perturbation des systèmes de sécurité des engins de levage (CEC).	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Arrêt du levage en cas d'orage	Х

Nom de l'étape : Placement du mobil-home

Description technique : Placement du mobil-home sur le site préparé, en suivant les protocoles de sécurité appropriés.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
·	·	salubrité prises ou à prendre		EE
Risque de heurt de personnes ou d'obstacles dans la zone d'évolution de l'engin ou du mobil-home.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Délimitation exacte de la zone où disposer le mobil-home. Mettre en place des barrières de sécurité.		X
Risque d'effondrement.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Vérifier que les appuis et les poutres de soutien sont correctement installés et suffisamment solides pour supporter le poids du mobilhome.		х
Risque de blessure lié à la projection d'objets provenant du mobil-home.	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Interdire l'accès à la zone. Port d'EPI adaptés comme des gants de protection, lunettes de protection et vêtements de travail.		х
Risque d'endommagement du mobil-home.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Supervision du chef d'équipe pour guider l'opération et communiquer avec les travailleurs et les autres parties prenantes.		х

Nom de l'étape : Travaux de raccordement

Description technique : Raccordement du mobil-home aux réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, le cas échéant.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
·	·	salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risque d'incendie.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Supervision du chef d'équipe pour guider l'opération et communiquer avec les travailleurs et les autres parties prenantes. Mettre en place un désenfumage efficace. Appeler les secours.	X	х
Risque électrique.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Délimitation exacte de la zone où disposer le mobil-home. Mettre en place des barrières de sécurité.		X
Risque de chute de hauteur.	Fréquence : Improbable. Localisation : Zone D1.	Vérifier que les appuis et les poutres de soutien sont correctement installés et suffisamment solides pour supporter le poids du mobilhome.		Х
Risque de blessure (coupure, écrasement etc.)	Fréquence : Très probable. Localisation : Zone D1.	Interdire l'accès à la zone. Port d'EPI adaptés comme des gants de protection, lunettes de protection et vêtements de travail.		X

Nom de l'étape : Repli de la grue

Description technique : Démontage de la grue et de l'équipement utilisé pour la levée et le placement du mobilhome.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
		salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risque de heurt de personnes.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Respect des balisages en place. Préparation de l'opération pour libération maximale de l'espace. Utilisation d'une corde de guidage des colis.		Х
Risque de renversement de la grue.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Reprogrammation du CEC après enlèvement des contrepoids de la grue) et vérification du programme avant toute opération. Manœuvres tourelle/flèche interdites sur pneus (OBLIGATION DE CALAGE SUR VERINS, POUTRES STABILISATRICES SORTIES). CEC actif pendant opérations de repli.		X
Risque de dégradation de l'environnement.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Zone D1.	Dépose des balisages en fin de chantier.		Х

Nom de l'étape : Travaux de chargement

Description technique : Chargement des équipements utilisés pour la mise en place de la grue, tels que les plaques de répartition, les apparaux, les contrepoids et la fléchette.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de	Mises en œuvre par	
		salubrité prises ou à prendre	EU	EE
Risque de chute de hauteur depuis remorques de transport.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Sauts interdits. Utilisation des échelles pour monter et descendre du/sur camion et/ou remorques.		х
Risques électriques pour le personnel au sol.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Respect des distances de sécurité : Voltage < 50 000 Volts → 3 mètres minimum. Voltage > 50 000 Volts → 5 mètres minimum.		Х
Risque de chute de plain- pied.	Fréquence : Improbable. Localisation : Ensemble du site.	Rassemblement du matériel avant chargement		Х
Risque de chute des colis chargés.	Fréquence : Probable. Localisation : Ensemble du site.	Organisation des colis sur les camions et ou remorques et vérification de la stabilité du chargement au fur et à mesure de l'opération de chargement. Mise en place des moyens de saisissage adaptés et en nombre suffisant.		Х
Risque de perturbation des systèmes de sécurité des engins de levage (CEC).	Fréquence : Probable. Localisation : Ensemble du site.	Arrêt du levage en cas d'orage.		Х
Risque de dégradation de l'environnement.	Fréquence : Très probable. Localisation : Ensemble du site.	Dépose des éventuels déchets dans les containers appropriés (respect du tri si organisé).	Х	Х

Nom de l'étape : Ensemble des étapes

Description technique : Risques pouvant être présent dans l'ensemble des tâches effectuées par les travailleurs.

Détail du risque identifié	Fréquence et localisation	Mesures de protection et de salubrité prises ou à prendre	Mises en œuvre par	
			EU	EE
Risque lié aux ambiances sonores.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Isolation de la source du bruit, matériaux absorbants sur les parois du site, port d'EPI.	Х	
Risque chimique.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Réalisation d'un examen médical préalable pour les agents exposés à des produits ACD / CMR. Réduction des quantité utilisées.	X	
Risque d'incendie et d'explosion.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Supervision du chef d'équipe pour guider l'opération et communiquer avec les travailleurs et les autres parties prenantes. Mettre en place un désenfumage efficace. Appeler les secours.	X	Х
Risque d'infection et de parasites.	Fréquence : Très improbable. Localisation : Ensemble du site.	Fournir dispositif de récupération des déchets souillés, installer des sanitaires adaptées, des emplacements pour la restauration, mettre à disposition des douches pour les travaux salissants, adapter les vestiaires	Х	
Circulation et risques routiers. Fréquence : Probable. Localisation : Ensemble du site.		Fournir des véhicules en état et adaptés à la mission, mettre en place des dispositifs d'arrimage des charges, mettre en place des cloisons de séparation homologuée, fournir des dispositifs de signalisation des véhicules réalisant des arrêts fréquents, fournir une signalisation temporaire adaptée pour les chantiers fixes et mobiles	X	

ORGANISATION DU PLAN DE PRÉVENTION VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION

- L'EU assure la coordination des mesures de prévention qu'elle prend et de celles que prend l'ensemble des chefs d'entreprises extérieures.
- L'EU a le pouvoir de suspendre ou d'arrêter une opération si les mesures de prévention ne sont pas respectées.
- Chaque chef d'entreprise extérieure est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.
- Chaque chef d'entreprise extérieure doit désigner son représentant sur le site.
- Chaque chef d'entreprise extérieure n'a autorité que sur son personnel.
- Tout incident ou accident, doit être communiqué à l'EU afin que celle-ci puisse prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Les travaux ne peuvent être entrepris qu'après accord des employeurs sur les mesures prévues.

Le plan de prévention doit être validé par les employeurs de l'entreprise utilisatrice (EU) et les entreprises extérieures (EE).

Nom des entreprises EU et EE	Nom du signataire	Qualité du signataire	Signature	Date de signature
ALMEA FORMATIONS INTERPRO	Mikael Paramanoff	Responsable HSE	Signature	16/04/2023
MOBILHOME SOLUTIONS	Jean Pasquet	Responsable sécurité	Signature	16/04/2023

CONSIGNES ET PROCEDURES REMISES AUX ENTREPRISES EXTERIEURES (EE)

Types de consignes	Date de réception
Consignes de sécurité en vigueur dans l'EU, à l'occasion du travail ou du déplacement	16/04/2023
Consignes relatives à l'organisation des secours en cas d'urgence	16/04/2023
Plans des voies de circulation, lieux d'intervention, locaux	16/04/2023
Procédures relatives aux permis de feux et permis spéciaux	16/04/2023
Procédures d'utilisation des appareils de levage et équipements mobiles	16/04/2023
Consignes relatives à l'évacuation des déchets	16/04/2023
Autres documents	

ANNEXE

